



—
REGION EUROPE

Réunion du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

**NEW-YORK
20-22 janvier 2009**

Rapport d'activités du Chargé de Mission Europe

M. Freddy Deghilage

Juillet 2008 – janvier 2009

La XXIème assemblée régionale Europe s’est réunie, à Sofia, du 5 au 9 novembre 2008, autour du thème du développement des relations internationales régionales dans l’Europe élargie : de nouveaux espaces de coopération pour la Francophonie et pour une Europe plus forte et plus crédible.

19 sections et le Chargé de mission Amérique ont participé à ces travaux où nous avons eu la joie d’accueillir, au sein de notre assemblée, la section de Catalogne en qualité de parlement observateur.

Le dynamisme de la section bulgare présidée par Mme Assia Mihaylova nous a permis d’organiser nos travaux dans les meilleures conditions.

En séance solennelle d’ouverture, nous avons eu l’honneur d’entendre les mots d’accueil et de bienvenue prononcés par le Président de l’Assemblée nationale de Bulgarie, M. Gueorgui Pirinski et par M Jeliou Jeleu, ancien Président de la République bulgare et président du Club des Balkans.

Le Vice-premier ministre et Ministre des Affaires étrangères, M Ivailo Kalfin qui s’est exprimé dans le cadre du point sur la Francophonie en Bulgarie a rappelé que l’Europe du Sud-Est et la région de la Mer Noire comptent 7 membres et 5 pays observateurs à l’OIF avant de souligner la nécessité, face au défi lié à la sécurité du continent européen, de transformer la Mer Noire en espace de liaison et non pas en frontière de séparation. Or, a-t-il précisé, ce processus ne saurait être accompli que par la voie de la coopération régionale et par la restauration de la stabilité et la confiance mutuelle entre les Etats de la région de la Mer Noire.

Le rapport d’activités de la section bulgare fut présenté par Mme Mihaylova. L’efficacité de cette section fut par ailleurs soulignée par le message de M. Jacques Legendre qui a rappelé l’organisation à Sofia d’un séminaire parlementaire en 2000 et de deux réunions de la commission des affaires parlementaires en 2003 et 2007. La communication du Secrétaire général parlementaire fit, en outre, état de la demande faite par les Chefs d’Etat réunis à Québec en octobre dernier, au Secrétaire général de la Francophonie dans leur résolution sur la langue française : ils leur demandent d’entamer des démarches visant à conclure un pacte linguistique avec les Etats et gouvernements qui le souhaitent.

L’ordre du jour adopté, le thème proprement dit de l’assemblée régionale parlementaire fut décliné en trois panels.

1. La Francophonie, un acteur global dans les relations internationales
« D’un concept géoculturel à une Francophonie institutionnalisée »
2. Les rapports de la Francophonie, ensemble géopolitique, avec les régions
3. Les liens régionaux de coopération de l’UE et au sein de l’UE : enjeux pour les Etats membres de la Francophonie

Dans le cadre du premier panel consacré à l’histoire de la Francophonie, Mme Sylvie Lemasson, maître de conférences des universités à l’Institut d’études politiques de Grenoble et modérateur, présenta la genèse du mouvement francophone fondé par Léopold Sédar Senghor dans un esprit de solidarité. Elle analysa ensuite la transformation progressive d’un rassemblement de pays ayant « la langue française en partage » en une organisation internationale qui trouve une place singulière sur la scène mondiale, en raison de ses références associatives, de son rapport à la société civile et de ses actions régionales. Elle a ,

en outre, souligné comment l'élargissement de l'OIF à de nouveaux Etats de l'Union européenne génère des défis inédits, entre la notion d'espace et de puissance, entre le principe d'élargissement et d'approfondissement, pour conforter un sentiment d'appartenance à l'intérieur d'une communauté francophone de plus en plus hétéroclite.

La Francophonie a donc été analysée à la fois comme nouvel acteur des relations internationales et comme enjeu d'intégration politique renforcée au sein de l'Union européenne.

M. Antony Todorov, politologue, professeur de la filière francophone des sciences politiques de la Nouvelle université bulgare de Sofia compléta ces propos en prenant la parole sur le renforcement de l'identité nationale ou de l'identité européenne qu'induit l'intégration des pays de l'Europe du sud-est à l'OIF.

Quant à M. Rida, directeur de l'Institut de la Francophonie pour l'administration et la gestion, il démontra le paradigme mondialisé auquel fait face l'Université dans l'espace francophone.

M Daniliuc présenta, ensuite, le Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale.

Mme Niculescu, Représentante de l'OIF auprès de l'Union européenne, nous exposa les potentialités et les actions de la Francophonie institutionnelle dans la dynamique des relations internationales.

Le bilan du programme d'actions de coopération de l'APF Région Europe 2007/2008, mis en œuvre à l'intention tant de la section moldave que de jeunes parlant le français inscrits à l'université d'Etat de Moldavie, fit l'objet d'un rapport sur support papier communiqué aux participants, d'un exposé oral et d'une présentation audiovisuelle communiquée à TV5 qui pour raison impérieuse n'a pu participé à nos travaux.

Ces auditions menèrent à un débat fructueux à la suite duquel l'assemblée régionale aborda le 2^{ème} panel introduit par, Mme Françoise Massart , modérateur. Ce professeur de l'Université catholique de Louvain souligna les rapports de la Francophonie, ensemble géopolitique, avec les régions (concept polysémique, réalité multiforme) et évoqua la paradiplomatie régionale avant de développer les quatre thèmes qui lui avaient été confiés à savoir :

- La Francophonie, un organisme régional au sens du chapitre VIII de la Charte des Nations Unies
- La Francophonie en appui aux organisations d'intégration régionale
- La Francophonie, organisation intergouvernementale ouverte à la participation des collectivités fédérées et régionales en qualité d'acteurs de proximité
- L'association internationale des Régions francophones : comparaison avec l'Association des régions d'Europe.

Parmi les personnalités auditionnées, grande fut la satisfaction de compter parmi les participants à nos travaux, une députée européenne : Mme Iliana Yotova, ancienne présidente de la section bulgare, affirma le support des nouveaux pays membres de l'UE, à la Francophonie, au sein du Parlement européen.

La parole fut donnée, par ailleurs, à M Vladimir Danchev qui nous explicita le processus de coopération parlementaire balkanique et le rôle du Secrétariat régional de coopération parlementaire en Europe du Sud-Est.

Avant d'ouvrir les débats sur les sujets développés par ce deuxième panel et d'entendre les communications des sections, l'APF Région Europe a tenu à donner, comme elle le fait depuis la 19^{ème} session de Luxembourg, la parole aux jeunes et plus précisément à un représentant du CIJEF, à un membre du Club francophone de développement et à M. Angel Spasov représentant du PFJ. Celui-ci a réaffirmé avec vigueur le désir de voir le PFJ évoluer d'une simple rencontre biennale, à un vrai organe fédérant les Parlements nationaux des jeunes dans l'espace Francophone et permettant aux membres des PNJ de confronter leurs expériences, leurs idées, de débattre de grandes questions.

C'est enfin le professeur M Tanguy de Wilde qui en qualité de modérateur du 3^{ème} panel introduisit les échanges sur le principe de subsidiarité comme mesure politique de coopération interrégionale au sein de l'UE. Ce volet spécifique des travaux permet aussi à M Ivan Ivanov, membre de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de faire le bilan de l'initiative du Conseil de l'Europe sur la création de l'Eurorégion de la mer Noire.

Quant à M. Michel Lebrun, ancien Ministre de la Communauté française de Belgique, il intervint, au nom du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux, sur le thème « La coopération interrégionale, un atout supplémentaire dans le cadre de l'UE ».

Ces intervenants ont souligné que la coopération interrégionale est un facteur essentiel pour assurer la prospérité et préserver la stabilité de régions comme celles de la Mer Noire et de l'Europe du Sud-Est dont, comme souligné ci-dessus, la majorité des Etats participe à l'OIF. Il convient donc que la Francophonie agisse dans le cadre d'une gouvernance à multiples niveaux impliquant non seulement les acteurs publics mais aussi privés de la société civile, jeunesse incluse ! Ce faisant la Francophonie se rapprocherait de l'ensemble des collectivités régionales, sous régionales et locales pour intensifier les coopérations décentralisées francophones.

La richesse des échanges a abouti à l'adoption d'une résolution publiée sur le site internet de la Région Europe et transmise pour suivi au Secrétaire général parlementaire de l'APF. En voici quelques grands axes :

Se fondant sur le constat que l'élargissement de l'OIF pose de nouveaux défis à la Francophonie dont le référents manifestement ne cessent d'évoluer, l'APF Région Europe, par la résolution qu'elle a adoptée à Sofia, s'affirme convaincue que la pérennité du mouvement francophone international passe par l'affirmation et l'approfondissement de son projet politique ainsi que par l'intensification de la médiatisation de celui-ci.

Dans ce but, l'assemblée régionale Europe lance un appel aux Etats de la Francophonie pour qu'ils négocient un traité international destiné à conférer à l'Organisation internationale de la Francophonie, une base juridique solide !

L'APF Région Europe invite par conséquent l'OIF à favoriser l'organisation de débats d'idées à tous les niveaux de représentation et à accentuer la place réservée à l'éducation et à la formation qui doivent constituer des priorités absolues de ce projet politique. Ainsi, travailler à la mise en place d'un réseau francophone similaire à Erasmus est essentiel.

La promotion du multilinguisme ouvert sur toutes les langues pratiquées dans l'espace francophone est clairement énoncée par la régionale Europe qui souligne qu'il convient de favoriser la langue française où elle est minoritaire et l'enseignement du français comme langue seconde afin qu'il constitue une langue de communication entre les Etats francophones.

Le développement de la dimension économique de l'OIF et la prise en compte des besoins exprimés par les différentes populations de l'espace francophone font partie intégrante de cette résolution qui souligne la nécessité de créer un outil spécifique francophone visant à faciliter la circulation des biens et des connaissances culturelles pour que la Convention internationale sur la diversité culturelle ne perde pas tout intérêt.

Pour conclure ce rapport d'activités de l'APF Région Europe couvrant la période de juillet 2008 à janvier 2009, nous attirons l'attention sur :

1. la modification de l'article 2 du règlement intérieur de l'APF Région Europe, qui dorénavant, invite chaque section dont le pays est membre de l'Union européenne, à associer à sa délégation au moins un membre du parlement européen élu dans son pays, et ce en vue d'intégrer la dimension européenne à l'Assemblée régionale Europe et de renforcer la Francophonie au sein des institutions européennes
 2. les lieux et dates des réunions prévues d'ici juillet 2009
 - Conférence des Présidents : Budapest du 11 au 14 février
 - XXIIème Assemblée régionale : Jersey du 21 au 25 avril.
-